

[Voir la version en ligne](#)

---

## Lettre d'information #2

Mars - Avril 2019

---

*Le tri c'est l'affaire de tous, et pourtant, il y a encore beaucoup d'habitants qui ne trient pas. L'argument que dégagent les réfractaires au tri c'est bien souvent "je paye déjà une taxe sur les ordures ménagères !".*

*Quelques explications sur cette taxe s'imposent.*

*La Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui sert effectivement à financer la collecte des déchets ménagers est calculée sur la base de la valeur cadastrale de la propriété.*

*Elle ne tient donc pas compte de la production de déchets réelle du foyer.*

*Pour encourager le tri des déchets, la collectivité peut instituer une part incitative de la taxe. Cela signifie que la TEOM pourrait se composer d'une partie fixe et d'une partie variable liée à la quantité de déchets produits (exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements).*

*Cela rendrait la TEOM plus juste et récompenserait ainsi les foyers qui trient et s'efforcent de réduire leurs déchets.*

*Cela permettrait aussi et surtout de convaincre ceux qui ne trient pas.*

*Des réflexions sont en cours dans certaines collectivités.*

*A suivre...*

---

## Nouvelle année, nouvelles consignes

En France, environ un million de tonnes d'emballages ménagers en plastique est utilisé chaque année.

Jusqu'à présent, dans les Alpes de Haute-Provence, seulement la moitié de ces emballages était recyclable. L'autre moitié, composée des barquettes, tubes, sachets et pots ne l'était pas, faute d'exutoire. Dès lors, l'ensemble des acteurs du tri n'a cessé de chercher une solution pour y remédier.

Aujourd'hui c'est chose faite. Des débouchés existent et le centre de tri de Manosque s'est modernisé en vue d'accueillir efficacement ces nouveaux emballages. C'est ce qu'on appelle "l'extension des consignes de tri à tous les emballages".

Ainsi, afin d'harmoniser les consignes à l'échelle du département, c'est à partir du 1 avril 2019 que celles-ci entreront en vigueur. Le geste de tri est facilité pour l'habitant : "chez vous tous les emballages se trient !".

Désormais, les barquettes en plastique ou polystyrène, les pots de yaourt, les tubes en plastique, les sachets et sacs plastique (ect.) se mettent dans les conteneurs jaunes, avec les bouteilles, bidons, flacons, cartonnets, briques et tous les emballages métalliques.

## Suremballages et emballages en carton



## Bouteilles et flacons en plastique



## Petits et gros emballages métalliques



## Papiers, magazines...\*



## Emballages en verre\*



\* **Les papiers** se jettent dans les conteneurs bleus en zone Triflux et dans les conteneurs jaune en zone Biflux. Trouvez votre schéma de collecte sur [notre site internet](#) !

\* **Le verre** se jette dans les conteneurs verts.



## Le tri : des efforts partagés

**Le tri, c'est une solution pour réduire nos déchets.**

En tout cas c'est la solution pour le consommateur, dernier maillon de la chaîne de la consommation.

Mais en amont, les industriels agissent aussi en faveur de la réduction des emballages.

Ils payent une taxe en fonction du nombre, du poids et de la « recyclabilité » des emballages qu'ils mettent sur le marché. Ils font donc des efforts d'éco-conception sur leurs emballages.

Les collectivités quant à elles déploient des colonnes de tri, aménagent des points tri complets et organisent la collecte des recyclables.

Ces efforts conjugués sont importants mais il reste encore trop d'emballages inutiles.

**Seulement 1 emballage sur 2 seulement est trié par l'habitant aujourd'hui.**



## Le SYDEVOM déménage !

### Nous partons pour Peyruis !

Les 18, 19 et mars nous déménageons et ce n'est pas une mince affaire !

Car le SYDEVOM c'est 30 agents, 200 m<sup>2</sup> de bureaux à mettre en carton, 12 camions (17 d'ici la fin de l'année), 9 semi-remorques, 6 remorques et 3 véhicules de services.

Une flotte conséquente et une équipe de professionnels pour assurer efficacement les missions qui lui sont confiées par les collectivités.

Nous changeons pour de plus grands locaux :

- 300 m<sup>2</sup> de bureaux car nos effectifs se sont étoffés
- 500 m<sup>2</sup> de hangar pour abriter les camions
- Un pont roulant pour l'entretien des véhicules
- Une aire de lavage
- Et surtout un terrain nettement plus grand pour pouvoir stocker les bennes et matériel !

Dès le 21 mars 2019 nous serons en mesure de vous accueillir dans nos nouveaux locaux :

**SYDEVOM de Haute Provence**

**La Sève**

**ZA La Cassine**

**04310 PEYRUIS**

---

## Agenda

### Les animateurs du SYDEVOM interviennent près de chez vous pour la semaine nationale du compostage !

Pour faire connaître et valoriser le compostage, le SYDEVOM interviendra pendant différentes manifestations. Vous pourrez retrouver les animateurs du SYDEVOM aux dates et lieux suivants :

- Samedi 30 mars à 10h-15h30 : animation à la déchèterie de La Mure sur Argens
- Mardi 2 avril 17h-19h : Apéro-Compost à la plateforme du jardin Martial Sicard de Forcalquier, avec le CPIE
- Mercredi 3 avril 10h-15h30 : animation à la déchèterie de Clamensane
- Samedi 6 avril à 10h-15h30 : animation à la déchèterie d'Oraison
- Dimanche 7 avril 8h-13h : animation au marché provençal de Saint Auban, Place Pechiney
- Lundi 8 avril 11h30-12h30 : Apéro-Compost à la plateforme de Montfort
- Samedi 13 avril 8h-13h : animation au marché de Barcelonnette
- Dimanche 14 avril 9h-18h : animation à la fête de l'agneau pascal à Digne, Place Général de Gaulle

---

Pour plus d'info, rendez-vous sur [le site du SYDEVOM](#) !

Cet email a été envoyé à [mairie.castellard-melan@orange.fr](mailto:mairie.castellard-melan@orange.fr), cliquez ici pour vous désabonner.

Powered by 